

Du nucléaire aux éoliennes, les professionnels de l'énergie s'inquiètent d'un nouveau retard de la PPE

François Bayrou va-t-il signer le décret de publication de la programmation pluriannuelle de l'énergie 2025-2035 avant le vote de confiance du 8 septembre ? L'absence de ce texte plombe les perspectives et inquiète les filières renouvelables comme nucléaire.

Il y a bien eu les discours de Belfort puis de Nantes sur des trajectoires de développement des énergies renouvelables et de relance du nucléaire. Mais de tergiversations politiques en débats suspendus, depuis quatre ans, rien n'a été gravé dans le marbre pour fixer des objectifs précis alors que la consommation d'énergie repose encore, en France, sur près de 60 % d'énergies fossiles.

Le marbre, c'est la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), dont la version 2025-2035 se fait attendre. Mais alors que le vote de confiance qu'il réclame le 8 septembre pourrait tourner à la défiance, le premier ministre François Bayrou se risquera-t-il à signer un décret ? Nul ne sait. Sauf lui, qui était sur le point de le faire le 1er août avant de se ravisier sous la pression politique et, selon Le Point, d'une note du haut-commissariat à l'énergie atomique. Celle-ci pointait une surcapacité électrique du pays. Ce qui est certain, c'est que sans cette PPE, il n'est pas possible de déclencher de nouveaux appels d'offres dans les énergies renouvelables ou de permettre à EDF de finaliser ses lourdes décisions d'investissements dans le nucléaire.

« Tout conduit à penser que l'AO10 sera publié »

Évidemment, les « crédits » restants de la programmation précédente permettent encore d'attribuer des marchés dans le solaire et l'éolien par exemple. Mais le solde est si faible en cibles à atteindre dans l'éolien en mer (entre 1 et 2 GW), qu'il serait inenvisageable, en l'état, d'espérer lancer, comme promis par les gouvernements successifs, un appel d'offres massif (de 8 à 10 GW) avant fin 2025. Or y figure le projet de parc de Bretagne Nord Ouest (2 GW au maximum), avec la perspective d'attribuer le marché fin 2026.

« Tout conduit à penser que l'AO10 sera publié, mais le contexte politique actuel ne le permet pas provisoirement », relativise Daniel Cueff, vice-président de la Région Bretagne. L'incertitude inquiète la filière, qui s'attend, de toute façon, à trouver dans la PPE, un décalage de deux ans dans l'atteinte des objectifs éoliens en mer face à des tensions techniques sur les raccordements et à la trop timide

progression des usages électriques en France. C'est ce dernier point qui justifierait aussi la révision à la baisse des progressions de capacités solaires et éoliennes terrestres, dans la PPE, par rapport au texte soumis à la consultation.

« On espère que ce décret sur la PPE sera publié »

« On espère que ce décret sera publié pour concrétiser les ambitions affichées par l'Élysée et des ministres de l'énergie depuis quatre ans. Nous avons des signes en ce sens, mais le sujet est devenu si politique que l'on ne peut exclure qu'il soit différé, au risque de confronter les industriels, les PME à un nouveau trou d'air », commente Jules Nyssen, le président du Syndicat des énergies renouvelables.

Reste une autre inconnue : l'impact de la loi Gremillet sur l'énergie, dont les ultimes tractations sont différées. « À l'adoption définitive du texte, la PPE sera modifiée autant que nécessaire pour s'y conformer », prévoyait le ministère de l'industrie et de l'énergie dans un communiqué, daté du 1er août et non publié, que Le Télégramme a consulté.

Dans ce même texte, il rappelait que la PPE débloquerait également « la notification auprès de la Commission européenne du financement de six nouveaux réacteurs nucléaires de type EPR2 ». Autrement dit l'aval pour que l'État contribue aux dizaines de milliards d'euros d'investissements nécessaires à cette relance, quand la précédente PPE prévoyait la fermeture de 12 réacteurs nucléaires à l'horizon 2035.

par Bruno Salaun

